UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1927-1928

Ce Palmarès a été imprimé et distribué à tous les Etudiants en pharmacie, grâce à la générosité de la " Société des Amis de la Faculté de Pharmacie de Paris".

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE
—
1928

UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE

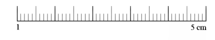
PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1927-1928

Ce Palmarès a été imprimé et distribué à tous les Étudiants en pharmacie, grâce à la générosité de la " SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE DE PARIS ".

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE
1928



SOCIÉTÉ DES AMIS
DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE
DE PARIS

Reconnue d'utilité publique.

(Décret du 8 janvier 1927.)

BUT. — *Donner son appui moral et financier à la Faculté pour développer ses collections, augmenter les richesses de sa bibliothèque, subventionner ses laboratoires, afin de favoriser les travaux, l'enseignement et les études qui y sont poursuivis.*

ÉTUDIANTS, vous recevez à la Faculté un enseignement qui vous aidera toute votre vie dans l'exercice de votre profession ; au moment de la quitter avec votre diplôme, inscrivez-vous à la Société ; vous resterez ainsi en contact avec elle et contribuerez, dans la mesure de vos moyens, à sa prospérité.

PHARMACIENS, vous êtes appelés, pour vous éclairer dans les obligations croissantes qui vous incombent, à utiliser les services compétents de la Faculté ou les conseils de ses maîtres; adhérer àla Société est pour vous un devoir qui s'allie à votre intérêt.

INDUSTRIELS, vous bénéficiez, directement ou indirectement, des travaux entrepris dans ses laboratoires, vous êtes souvent amenés à solliciter les avis éclairés des chercheurs et des savants dont elle constitue la pépinière : faites en retour une part dans votre budget à la Société et aux œuvres qu'elle entreprend en faveur de la Faculté.

COTISATIONS

On peut s'inscrire comme :

MEMBRE TITULAIRE......	30 francs par an	(rachat	300 francs).
— DONATEUR	100 —	—	1.000 —
— BIENFAITEUR ...	500 —	—	5.000 —

La Société, vu sa reconnaissance d'utilité publique, peut recevoir des dons et legs.

S'adresser, pour renseignements ou demandes d'adhésion à M[r] le D[r] Bousquet, 140, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris (8[e]) [téléphone : Élysées, 14-86].

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE LA SOCIÉTÉ

(1926-1928)

I. — Construction du Laboratoire National de Contrôle des Médicaments (par souscription).

II. — Fondation des bourses annuelles :

Antoine Girard (3.000 francs en faveur d'un étudiant poursuivant des recherches dans un laboratoire de la Faculté).

Ferdinand Roques (2.000 francs en faveur d'un étudiant marié, en cours d'études ou poursuivant des recherches dans un Laboratoire de la Faculté).

III. — Subvention de 10.000 francs à la Bibliothèque.

IV. — Souscription pour les Laboratoires de recherches, permettant une subvention annuelle de 15.000 francs.

FACULTE DE PHARMACIE

ADMINISTRATION

MM. RADAIS, *Doyen*, O ✠, I ✿.
PERROT, *Assesseur*, O ✠, I ✿.
G. DURSENT, *Secrétaire*, ✠, I ✿.

PROFESSEURS

MM. H. GAUTIER, O ✠, I ✿.	Chimie minérale.
RADAIS, O ✠, I ✿.....	Cryptogamie et Microbiologie.
BÉHAL, Membre de l'Institut, C ✠, I ✿.......	Chimie organique.
PERROT, O ✠, I ✿.....	Histoire naturelle des médicaments
COUTIÈRE, O ✠, I ✿...	Zoologie.
GRIMBERT, ✠, I ✿.....	Chimie biologique.
LEBEAU, O ✠, I ✿.....	Pharmacie chimique.
DELÉPINE, O ✠, I ✿...	Hydrologie et Hygiène.
GUERBET, ✠, I ✿......	Toxicologie.
BOUGAULT, ✠, I ✿....	Chimie analytique.
GORIS, ✠, I ✿.........	Pharmacie galénique.
GUERIN, ✠, I ✿.......	Botanique générale.
TASSILLY, ✠. I ✿....	Physique.

Doyen honoraire : M. H. GAUTIER, O ✠, I ✿.
Professeurs honoraires : MM. MOUREU, G. O ✠, I ✿.
VILLIERS, ✠, I ✿.

CHARGÉS DE COURS

MM. DAMIENS, ✠, I ✿......	Minéralogie.
Marc HONNORAT, ✠, I ✿.	Législation et Déontologie pharmaceutiques.
LUTZ, ✠, I ✿.........	Cryptogamie.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. SOMMELET, ✠, I ✿.
DAMIENS, ✠, I ✿.
LUTZ, ✠, I ✿.
LAUNOY, ✠, I ✿.
HÉRISSEY, ✠, I ✿.

MM. DELABY, ✠, I ✿.
PICON, I ✿.
FABRE, A ✿.
MASCRÉ, I ✿.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. DEFACQZ, ✠, I ✿......	Chimie générale.
COUSIN, ✠, I ✿.......	Chimie analytique.
SOUÈGES, I ✿........	Micrographie.
LEROUX, I ✿..........	Physique.
DEVAL, I ✿............	Microbiologie.
HÉRISSEY, I ✿	Agrégés chargés des travaux généraux de 4e année.
DELABY, A ✿........	
PICON, I ✿	

Bibliothécaire en chef: M. BEAULIEUX, I ✿.

L'Assemblée de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 11 juillet 1928, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. RADAIS, doyen, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par la Faculté en 1928.

M. le Doyen a rappelé le geste généreux d'un de nos anciens confrères et amis L. Lafay, pharmacien à Paris, ancien élève de la Faculté, qui a bien voulu nous léguer une somme de 100.000 francs, dont les revenus sont partagés, chaque année, entre l'élève de 4me année qui a obtenu la médaille d'or et celui de 3me année qui remporte le prix des travaux pratiques de chimie analytique.

Il rappelle en outre que certains spécialistes ou fabricants de produits pharmaceutiques veulent bien, depuis l'an dernier, et par l'intermédiaire de la Société des Amis de la Faculté de Pharmacie, doter nos prix de Travaux pratiques de sommes importantes.

C'est ainsi que la maison Adrian, M. Henry Rogier, l'Office Commercial pharmaceutique et le Comptoir National de la Pharmacie française veulent bien mettre à notre dis-

position des sommes qui, variant de 1.000 à 1.400 francs, nous permettent d'agrémenter nos modestes médailles.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix *accordés par l'État,* des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondation.*

Sa délibération a été approuvée par décision ministérielle.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. M. Mascré, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats desdits concours. Ce document a été lu et approuvé, et l'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1928.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, par M. Radais, doyen de la Faculté, assisté de M. Dursent, secrétaire, qui a proclamé les noms des étudiants ci-après :

PALMARÈS

CONCOURS ANNUEL DES PRIX

ANNÉE SCOLAIRE 1927-1928

I. — PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Premier prix (30 francs de livres).

M. Truhaut (René), né le 23 mai 1909, à Pouzanges (Vendée).

Deuxième prix (30 francs de livres).

Mlle Rollen (Alice), née le 8 février 1909, à Paris.

Mentions honorables.

M. Harlay (Victor), né le 29 juillet 1908, à Charleville (Ardennes).

M. Gallais (Fernand), né le 3 mai 1908, à Paris.

DEUXIÈME ANNÉE

Premier prix (95 francs de livres).

M. Blondé (André), né le 5 septembre 1907, à Paris.

Deuxième prix (30 francs de livres).

Mlle Dumoulin (Denise), née le 29 janvier 1907, à Anzin (Nord).

Mentions honorables.

M. Franc (Jean), né le 8 juin 1908, à Paris.

Mlle Blot (Odile), née le 3 novembre 1906, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Ex æquo.

M. Fourmont (André), né le 10 mai 1908, à Nantes (Loire-Inférieure).

M. Meunier (Paul), né le 10 février 1908, à Saint-Louis (Sénégal).

TROISIÈME ANNÉE

Premier prix (120 francs de livres).

M. Bertaut (Georges), né le 20 décembre 1906, à Paris.

Deuxième prix (30 francs de livres).

M. Guin (Pierre), né le 26 novembre 1906, à Saint-Laurent-de-Condel (Calvados).

Mention honorable.

M. Bannier (Gabriel), né le 29 avril 1906, à Lagny (Seine-et-Marne).

QUATRIÈME ANNÉE

Premier prix (médaille d'or remplacée provisoirement par 600 francs de livres) et, en outre, Prix LAFAY dont le montant est de 3.800 francs.

M. VIGNERON (Maurice), né le 30 septembre 1904, à La Fère (Aisne).

Deuxième prix (30 francs de livres).

M. MORETTE (André), né le 29 novembre 1905, à Orléans (Loiret).

Mentions honorables.

Mlle BLOT (Eva), née le 18 juin 1904, à Gap (Hautes-Alpes).

Mlle DUPUIS (Germaine), née le 4 décembre 1905, à Nevers (Nièvre).

II. — PRIX DE TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Premier prix.

Une médaille d'argent et *une somme de 700 francs offerte par la Maison ADRIAN et Cie.*

Mlle BONNIN (Hélène), née le 16 mai 1908, à Beaumont (Seine-et-Marne).

Deuxième prix.

Une médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par la Maison ADRIAN et Cie.*

Mlle ROLLEN (Alice), née le 8 février 1909, à Paris.

Mentions honorables.

M. GALLAIS (Fernand), né le 8 mai 1908, à Paris.

M. TRUHAUT (René), né le 23 mai 1909, à Pouzanges (Vendée).

M. CRESTOIS (Paul), né le 2 octobre 1905, à Paris

Mlle LIPSCHITZ (Laure), née le 11 janvier 1908, au Havre (Seine-Inférieure).

M. DUVIVIER (Charles), né le 20 novembre 1907, à Denain (Nord).

M. GÉNOT (Charles), né le 8 avril 1908, à Lyon (Rhône).

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Premier prix.

Une médaille d'argent et *une somme de 700 francs offerte par M. Henry ROGIER.*

M. DREVON (Barthélemy), né le 20 avril 1907, à Vinay (Isère).

Deuxième prix.

Une médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par M. Henry ROGIER.*

M. MEUNIER (Paul), né le 10 février 1908, à Saint-Louis (Sénégal).

Mentions honorables.

Mlle Regnier (Marie), née le 13 juillet 1904, à Cherbourg (Manche).

M. Levy (Roger), né le 12 mars 1906, à Paris.

TROISIÈME ANNÉE

CHIMIE ANALYTIQUE

Premier prix.

Une médaille d'argent et *une somme de 1.900 francs représentant le montant des arrérages du Prix LAFAY.*

M. Guin (Pierre), né le 26 novembre 1906, à Saint-Laurent-de-Condel (Calvados).

Deuxième prix.

Une médaille d'argent et *une somme de 500 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

Mlle Delépine (Madeleine), née le 25 mars 1906, à Paris.

Mentions honorables.

Mme Levy-farman (Andrée), née le 26 décembre 1905, à Paris.

Mlle Lorin (Lucie), née le 18 juillet 1904, à Elbeuf (Seine-Inférieure).

Mlle Lorriaux (Yvonne), née le 27 juillet 1905, à Croix (Nord).

MICROGRAPHIE

Premier prix.

Une médaille d'argent et *une somme de 700 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

Mlle DE MONTILLE (Suzanne), née le 1er avril 1907, à Loivre (Marne).

Deuxième prix.

Une médaille d'argent et *une somme de 300 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

Mlle GUÉRIN (Germaine), née le 5 mars 1903, à Paris.

Mentions honorables.

M. TERRASSE (André), né le 15 juillet 1907, à Pont-de-Roide (Doubs).

M. MAY (Pierre), né le 26 mars 1900, à Paris.

Mlle PANHELEUX (Amélie), née le 21 août 1894, à Lorient (Morbihan).

M. MALRIEU (Jean), né le 12 avril 1907, à Pruines (Aveyron).

QUATRIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

Premier prix.

Une médaille d'argent et *une somme de 1.000 francs offerte par l'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE.*

M. BARRAT (André), né le 26 septembre 1906, à Fontenay-sous-Bois (Seine).

Deuxième prix.

Une médaille d'argent et *une somme de 500 francs offerte par l'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE.*

M. Feldmann (Jean), né le 25 juin 1905, à Paris.

Mentions honorables.

Mlle Tolila (Simone), née le 27 janvier 1906, à Marseille (Bouches du-Rhône).

Mlle Lataste (Camille), née le 19 mai 1905, à Dax (Landes).

Mlle Peyronny (Denise), née le 11 janvier 1906, à Bordeaux (Gironde).

CHIMIE DES ESSAIS

Premier prix.

Une médaille d'argent et *une somme de 2.000 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

M. Vigneron (Maurice), né le 30 septembre 1904, à La Fère (Aisne).

Deuxième prix.

Une médaille d'argent et *une somme de 500 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.*

M. Charruyer (Jacques), né le 13 juin 1905, à Loudun (Vienne).

III. — PRIX DE FONDATION

A) PRIX BUIGNET

Premier prix (700 francs).

M. Blondé (André), né le 5 septembre 1907, à Paris.

Deuxième prix (400 francs).

M. Goursat (Justin), né le 13 novembre 1900, à Angoulême (Charente).

B) PRIX DESPORTES

Mlle Guérin (Germaine), née le 5 mars 1903, à Paris.

C) PRIX FLON *(1.200 francs).*

M. Daniel (Louis), né le 20 mars 1900, à Fort-de-France (Martinique) [500 francs].

M. Péchery (Paul), né le 17 janvier 1901, à Narcy (Nièvre) [500 francs].

M. Crouy (Léon), né le 18 décembre 1900, à Forges-les Eaux (Seine-Inférieure) [200 francs].

D) PRIX GOBLET

Non décerné.

E) PRIX LAILLET

Non décerné.

F) PRIX LAROZE

M. Pauchard (Émile), né le 31 décembre 1902, à Autun (Saône-et-Loire).

G) PRIX LEBEAULT

M. Bertaut (Georges), né le 20 décembre 1906, à Paris.

H) PRIX MENIER

Non décerné.

Rapport de M. MASCRE

AGRÉGÉ

SUR LES CONCOURS DE PRIX

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1927-1928

MONSIEUR LE DOYEN,

MESSIEURS,

Vous m'avez demandé de rédiger, cette année, le rapport sur le concours des prix de la Faculté. Je vous suis très reconnaissant de m'avoir désigné pour cette tâche, et je vous en remercie. Le travail que vous m'avez confié ne se prête guère aux « vastes pensers » ; depuis que tout a été dit sur le sujet — si j'en crois le rapporteur de l'an passé —, il n'est pas facile d'y être original. Au surplus, cela ne me paraît pas absolument nécessaire, et je suivrai, très simplement, le plan consacré par l'usage : exposé des opérations, « communiqués » des jurys, considérations générales.

PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Jury : MM. GAUTIER, COUTIÈRE, GUÉRIN.

Huit candidats ont pris part aux épreuves écrites et pratiques.

A) Épreuves écrites.

1° CHIMIE : *L'acide azotique.*

2° PHYSIQUE : *Loi de Mariotte. Énoncé. Vérification expérimentale.*

3° BOTANIQUE : *Feuille et stipules* (Ne pas parler du rôle, né de la structure anatomique de la feuille.)

4° ZOOLOGIE : *Les Trématodes.*

B) Épreuve pratique.

Analyse qualitative d'un mélange contenant : nitrate d'aluminiun, bromure de potassium, chlorure d'ammonium, en solution alcaline. Reconnaissance de 20 plantes, 10 minéraux, 10 animaux.

Le jury, tout en exprimant le regret que le nombre des candidats n'ait pas été plus élevé, décide d'accorder : le premier prix à M. TRUHANT (91 points sur 100), le deuxième à Mlle ROLLEN (86 p. 75), deux mentions à MM. HARLAY, (80 p. 75) et GALLAIS (72 points).

DEUXIÈME ANNÉE

Jury : MM. RADAIS, BÉHAL, LEBEAU.

Huit candidats se sont présentés : sept ont subi la totalité des épreuves.

A) Épreuves écrites.

1° CHIMIE ORGANIQUE : *Dérivés monohalogénés de la série acyclique. Étude particulière du chlorure de méthyle.*

2° PHARMACIE GALÉNIQUE : *Eau distillée de Laurier-Cerise.*

3° PHARMACIE CHIMIQUE : *Eau oxygénée. Peroxydes et persels en pharmacie.*

4° BOTANIQUE : *Développement de l'ovule. Structure définitive chez les Angiospermes.*

B) Épreuves pratiques.

1° *Détermination, par acidimétrie et par la méthode volumètrique à l'urane, du poids d'acide phosphorique contenu dans 100 grammes d'une solution.*

2° *Détermination qualitative des éléments d'une solution contenant : chlorures d'ammonium et de calcium, borate de potassium.*

3° *Reconnaissance de 20 plantes fraîches et de 20 produits de matière médicale.*

Le maximum des points est de 100. Ont obtenu : M. BLONDÉ : 80 points, Mlle DUMOULIN : 79 points, M. FRANC : 72 points, Mlle BLOT (Odile) : 65 points, M. MEUNIER : 63 points, M. FOURMENT : 63 points.

Le jury propose de décerner : le premier prix à M. BLONDÉ, le deuxième prix à Mlle DUMOULIN, une première mention à M. FRANC, une deuxième mention à Mlle BLOT (Odile), une troisième mention ex-æquo à MM. FOURMENT et MEUNIER.

TROISIÈME ANNEE

Jury : MM. Perrot, Bougault, Goris.

Cinq candidats se sont présentés au concours ; trois seulement ont pris part à toutes les épreuves.

A) Épreuves écrites.

1° Chimie analytique : *L'indice d'iode, son emploi en analyse.*

2° Pharmacie galénique : *Essences des fruits d'Hespérides du Codex.*

3° Pharmacie chimique : *Alcool absolu et alcool à 95°. Propriétés, caractères, essai.*

4° Matière médicale : *Les Strophanthus.*

B) Épreuve orale.

Cryptogamie : *Les Basidiomycètes.*

C) Épreuves pratiques.

1° Physique : *Déterminer le pouvoir rotatoire spécifique d'un liquide actif sur la lumière polarisée. Opérer avec un tube de 1 dm. ; on prendra la densité du liquide par la méthode du flacon.*

2° Micrographie : *Étude histologique d'un échantillon végétal (Tige de Conium maculatum L.) Analyse d'une poudre végétale additionnée de divers amidons.*

3° *Reconnaissance de 10 produits galéniques, 10 produits chimiques et 20 produits de matière médicale.*

Sur un maximum de 100 points, ont obtenu : M. Berthaut : 80 points, M. Guin : 70 points, M. Bannier : 65 points.

Le jury propose d'attribuer : le premier prix à M. Bertraut, le deuxième prix à M. Guin, une mention honorable à M. Bannier.

QUATRIÈME ANNÉE

Jury : MM. Radais, Grimbert, Delépine.

Quatre candidats se sont présentés et ont pris part à toutes les épreuves.

A) Épreuves écrites.

1° Toxicologie : *Toxicologie des Strychnées.*

2° Hydrologie et Hygiène : *Les établissements classés.*

3° Chimie biologique : *Microméthodes de dosage, dans le sang : du glucose, de l'acide urique, de l'azote non protéique.*

4° Microbiologie : *Le bacille tuberculeux. Recherche et caractérisation dans les produits pathologiques,*

B) Épreuves pratiques.

1° Bromatologie : *Dosage de l'azote ammoniacal et des chlorures dans une eau.*

2° Essai de médicaments : A) *On donne une solution contenant un produit phénolique. Identifier ce produit. Déterminer la teneur de la solution en dosant la fonction phénol.* — B) *Diagnose du lactate de calcium.*

3° Chimie biologique : *Dosage de l'azote total et de l'urée dans une urine.*

4° Microbiologie : A) *Examen cytobactériologique d'un pus d'adénite cervicale.* — B) *Identification, dans un bouillon de viande, de trois espèces microbiennes* (Baccillus sporogenes, Streptococcus pyogenes, Staphylococcus aureus). — C) *Détermination d'un microorganisme en culture sur carotte* (Zygosaccharomyces Barkeri). — *Détermination du pouvoir agglutinant d'un sérum, actif sur le bacille typhique et le paratyphique B.*

Sur 100 points maximum, ont obtenus : M. VIGNERON : 86 points, M. MORETTE : 74 points, Mlle BLOT (Éva) : 70 points, Mlle DUPUIS (Germaine) : 60 points.

Le jury propose de décerner les récompenses suivantes : premier prix : M. VIGNERON, deuxième prix : M. MORETTE, première mention : Mlle Éva BLOT, deuxième mention : Mlle Germaine DUPUIS.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Cinquante et un élèves ont été désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours ; quarante et un se sont présentés.

Les épreuves ont été les suivantes :

1° *Analyse qualitative de sels dissous.*

2° *Préparation de carbonate de soude Solvay et d'acide picrique.*

Le classement des candidats s'établit en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les Préparateurs, 2° des notes obtenues aux revues de produits, 3° des résultats des concours de l'année, 4° des résultats du concours final.

Le maximun des notes pouvant être acquises par les candidats au cours des travaux pratiques de l'année est de 200 points, le maximum des notes pouvant être données

pour les épreuves finales est de 60 points, soit, au total : 260 points.

Le jury propose de décerner :

Une première médaille à Mlle Bonnin (249 points).

Une deuxième médaille à Mlle Rollen (248 points).

Six mentions honorables à M. Gallais (246 points), M. Truhant (245 points), M. Crestois (243 points) et à Mlle Lipschitz, MM. Duvivier et Génot (ex-æquo avec 242 points).

L'ensemble du concours a été excellent : 37 candidats ont obtenu au minimum 230 points, sur un maximum de 260.

DEUXIÈME ANNEE

PHYSIQUE

Sept candidats convoqués ont répondu à l'appel de leur nom et ont effectué la première épreuve.

1° Densité d'un solide à déterminer par la méthode du flacon à la température du laboratoire.

A la suite de cette épreuve, cinq candidats ont été admis à subir l'épreuve définitive.

2° Déterminer par dosage polarimétrique, en utilisant un tube de deux décimètres, le poids de saccharose contenu dans un litre de solution. On lira la déviation : 1° en degrés d'arc et minutes, 2° en divisions saccharimétriques. On déduira des résultats obtenus la valeur en saccharose de la division saccharimétrique. Le pouvoir rotatoire spécifique du saccharose est + 66° 50.

En tenant compte des notes de laboratoire et d'interrogation ainsi que des épreuves du concours, le classement (maximum 200 points) s'est fait de la façon suivante :

M. Drevon : 180 points, M. Meunier (Paul) : 176,5, Mlle Régnier : 168,5, M. Lévy (Roger) : 168, Mlle Longueval 159.

Le concours dans son ensemble a été satisfaisant. Le jury propose d'attribuer une première médaille à M. Drevon, une deuxième médaille à M. Meunier, et deux mentions honorables, à Mlle Régnier et à M. Lévy (Roger).

TROISIÈME ANNÉE

CHIMIE ANALYTIQUE

Dix-neuf élèves se sont présentés au concours final auquel ils avaient été convoqués en raison de leurs notes antérieures.

Les épreuves ont été les suivantes :

1° Dosage pondéral du calcium dans un sel à acide organique.

2° Analyse qualitative d'une solution renfermant : zinc, cobalt, acides phosphorique, chlorhydrique et acétique.

Le classement des élèves s'obtient en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les Préparateurs et des résultats des concours effectués pendant l'année (maximum : 120 points) ; 2° des résultats du concours final maximum : 40 points). — Le maximum total est donc de 160 points.

Le jury propose de décerner :

Une première médaille à M. Guin (156 points).

Une deuxième médaille à Mlle Delépine (152 points).

Trois mentions honorables à Mlles Lévy-Farman, Lorin et Lorriaux qui ont obtenu le même nombre de points (149)

MICROGRAPHIE

Dix élèves se sont présentés, sur trente-six élèves convoqués en raison de leurs notes antérieures.

Les épreuves ont été les suivantes :

1° Étude anatomique et détermination d'une tige de Magnoliacée (Magnolia glauca).

2° Examen d'une poudre d'Ipéca additionnée d'une poudre de gentiane et d'amidons de seigle et de maïs.

Le classement des élèves a été fait en tenant compte : 1° des notes de travail et de cahier obtenues au cours des travaux pratiques (maximum 100 points) ; 2° des notes obtenues au concours de fin d'année (maximum 50 points). 3° des notes obtenues au concours final (maximum 50 points), soit au total un maximum de 200 points.

Le jury propose de décerner les récompenses suivantes :

Une première médaille à Mlle de Montille (187 points).

Une deuxième médaille à Mlle Guérin (184 points).

Quatre mentions honorables à MM. Terrasse et May (179 points) ; à Mlle Panneleux et M. Mabrieu (173 points)

QUATRIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

Sur vingt-six candidats désignés par leurs notes antérieures, treize se sont présentés et ont pris part à toutes les épreuves.

Celles-ci comprenaient :

1° Examen cytobactériologique d'un crachat tuberculeux purulent.

2° Examen cytobactériologique d'un pus d'abcès du sein à staphylocoque.

3° Détermination d'une espèce microbienne en culture sur gélose Veillon et en tube de Vignal (Bacillus putrificus).

4° Détermination d'une bactérie en culture pure sur gélose ascite (Bacille diphtérique moyen).

5° Détermination d'une moisissure en culture sur carotte (Mucor corymbifer).

6° Reconnaissance de produits microbiens et examen d'une lame de sang.

Le classement des élèves s'établit en additionnant les notes obtenues dans les différentes épreuves du concours et les moyennes des points des travaux pratiques. Le jury propose de décerner les récompenses suivantes.

Première médaille : M. Barrat (83 p. 75 sur un maximum de 100 points).

Deuxième médaille : M. Feldmann (82 p. 5).

Première mention : Mlle Tolila (78 p. 75).

Deuxième mention (ex-æquo) : Mlle Lataste et Mlle Peyrony (78 points).

CONCOURS DES TRAVAUX PRATIQUES

pour décerner les prix offerts par

LE COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE

Neuf élèves ont pris part au concours ; huit ont effectué toutes les épreuves. Celles-ci comprenaient :

1° Pharmacie chimique : *Essai d'un acide lactique (additionné de 5 °/₀ de glycérine).*

2° Chimie biologique : *Dosage de l'acide urique dans une urine.*

3° Toxicologie : *Dans un échantillon de vin, rechercher et caractériser un ou plusieurs poisons, minéraux ou organiques, à l'exclusion des alcaloïdes (le poison ajouté était du cyanure de mercure).*

4° Bromatologie et hydrologie : *dosage du saccharose, du glucose et du lévulose dans un mélange de ces trois sucres.*

Détermination du degré hydrotimétrique d'une eau. Recherche des nitrates.

Le jury propose de décerner ;

Le premier prix à M. Vigneron, qui a obtenu 47 p. 5. (Maximum 60 points).

Le deuxième prix à M. Charruyer, qui a obtenu 33 p. 25.

PRIX DE FONDATION

PRIX BUIGNET

Le sujet proposé était :

Principales propriétés de la matière à l'état colloïdal ultramicroscope.

Deux candidats se sont présentés et ont remis des copies dont la lecture a donné satisfaction au jury. Celui-ci propose de décerner : le premier prix à M. BLONDÉ qui a bien traité le sujet du point de vue général, et le second prix à M. GOURAST dont la copie est abondamment nourrie de faits, mais négligée dans la forme.

PRIX DESPORTES

Une seule candidate s'est présentée, qui a subi les épreuves suivantes :

ÉPREUVE ÉCRITE : *Comparaison des organes reproducteurs femelles chez les Phanérogames et les Cryptogames vasculaires.*

ÉPREUVES PRATIQUES : *1° Détermination histologique d'une tige de Composée radiée, détermination d'une fougère* ; 2° *Reconnaissance de 60 plantes fraîches.*

La copie remise par Mlle GUÉRIN fait preuve de grandes connaissances en botanique ; mais, par suite d'une erreur grossière n'obtient que 35 points sur 50. Pour les épreuves pratiques et le cahier des travaux pratiques, Mlle GUÉRIN obtient presque le maximum. Le jury propose de lui accorder le prix, obtenu avec le total de 82 points sur 100.

PRIX LEBEAULT

Trois candidats se sont présentés et ont subi les épreuves suivantes :

1° ÉPREUVE ÉCRITE : *Solutés injectables, leur conservation.*

2° ÉPREUVE PRATIQUE : *Reconnaissance de 10 produits galéniques et de 10 produits chimiques.*

Les trois candidats ont très bien traité la question posée et les copies ont presque la même valeur, avec un léger avantage pour la copie de M. BERTAUT. L'épreuve de reconnaissance a accru cet avantage et le classement des candidats a été le suivant : M. BERTAUT 82 points, M. BANNIER : 78 points, M. GUIN : 76 points, (maximum 100 points.)

En conséquence, le jury décide d'attribuer le prix Lebeault à M. BERTAUT.

PRIX FLON

Trois mémoires ont été déposés, intitulés :

1° *Étude botanique, chimique et pharmacodynamique de la Tanaisie commune* (*Taracetum vulgare L.*) par M. Léon CROUY.

2° *Sur les sulfoxytriazines dérivées des thiosemicarbozones des acides α cétoniques*, par M. Louis DANIEL.

3° *Recherches dans la série des aldéhydes dialcoylacétiques*, par M. Paul PÉCHERY.

Le premier mémoire est une monographie comprenant l'historique, l'étude botanique, chimique et pharmacodynamique de la Tanaisie. L'étude botanique montre qu'elle possède les caractères généraux des Composées-Radiées, avec poils tecteurs et secréteurs assez particuliers. L'étude chimique

a montré qu'elle ne renferme pas d'alcaloïdes, mais elle renferme un glucoside dédoublable par l'émulsine, qui n'a pu être isolé. L'essence, déja bien connue, n'a pas nécessité de nouvelles études.

L'auteur a préparé un extrait éthéré selon les procédés suivis pour l'obtention de l'extrait de Fougère mâle et en a examiné les propriétés pharmacodynamiques vis à vis des cobayes, des vers, des poissons, des nématodes, des chiens et de l'homme. Il a pu révéler les propriétés ascaricides indéniables et efficaces de cet extrait qui, par contre, est sans action sur le tœnia. Les propriétés ascaricides s'allient à une innocuité absolue qui vaudrait à la Tanaisie de sortir de l'oubli dans lequel elle est tombée.

Le second mémoire, de M. Daniel, constitue une étude très intéressante sur les thiosemicarbazones des acides α cétoniques. L'auteur a préparé celle des acides pyruvique, phénylglyoxylique et phénylpyruvique. Ces thiosemicarbazones se rapprochent assez des semicarbazones elles-mêmes, mais s'en distinguent par leur stabilité vis à vis de l'acide chlorhydrique et leur cyclisation plus facile sous l'influence des alcalis. Leur atome de soufre doit être considéré comme existant plutôt sous la forme énolique que sous la forme cétonique.

Quant aux produits de cyclisation, ce sont des sulfoxytriazines, corps bien cristallisés, bien définis, dont le soufre, sous forme thiolique, est facilement transformable en thioéthers. A leur tour, les sulfoxytriazines oxydées par l'hypobromite de sodium perdent leur sulfhydrile pour l'échanger contre un oxhydrile et donner ainsi les dioxytriazines que M. Bougault avait fait connaître antérieurement.

Le travail de M. Péchery débute par un historique des réactions exécutées jusqu'ici en vue d'obtenir des éthers-oxydes du glycol $\alpha\alpha$ bisubstitué. — L'intérêt de ces substances réside dans leur transformation en aldéhydes dialcoylacé-

tiques, autrefois étudiée par MM. Béhal et Sommelet. Le point de départ est l'acide éthoxyacétique quand on se propose d'obtenir les aldéhydes disubstituées symétriquement ; mais si l'on veut atteindre les dérivés dissymétriques $R^1 R^2$ CH CHO, il convient de partir des éthers-oxydes des alcools primaires et cétoniques R CO CH^2 O R^1 que l'on peut soumettre à l'action des organomognésiens. Malheureusement, ces corps sont peu connus et difficiles à obtenir.

Ces jalons posés, M. Péchery a étudié l'obtention de l'aldéhyde dibutylacétique par l'intermédiaire du dibutyléthoxyméthylcarbinol. Chemin faisant, il a décrit la phényluréthane de l'alcool tertiaire, la semicarbazone, l'oxim de l'aldéhyde, l'acide correspondant et son nitrile, puis l'αbutyl-n-hexylamine, son picrate, son dérivé diméthylé, ainsi que l'iodure de méthylammonium quaternaire correspondant.

Il est ensuite passé à l'éthoxyméthylbutylcétone, ce qui a nécessité la préparation d'acétamides dialcoylées appropriées. On pourrait, de cette cétone, passer aux aldéhydes dissymétriquement substituées : l'auteur n'a pas poussé ses investigations plus loin, l'obtention de la cétone étant déjà fort laborieuse.

Ces trois mémoires méritent d'être récompensés ; mais les deux derniers représentent indubitablement une somme de travail et d'acquisitions nouvelles supérieures à celles du premier.

Aussi, le jury propose-t-il d'accorder, sur les arrérages du prix Flon :

Un prix de cinq cents francs à M. Daniel.

Un prix de cinq cents francs à M. Péchery.

Un prix de deux cents francs à M. Crouy.

PRIX LAROZE

Deux mémoires ont été déposés : l'un de M. É. Pauchard sous le titre : *Contribution à l'étude du dosage des sucres aldéhydiques par la méthode iodométrique*, l'autre de M. Roger Savoire, sous le titre : *Étude spectrophotométrique de quelques réactions colorées des nitrates et des nitrites*.

Dans son travail, M. Savoire a cherché à donner plus d'exactitude aux méthodes colorimétriques utilisées dans le dosage des nitrates et des nitrites des eaux potables. Il propose de substituer le spectrophotomètre au colorimètre pour apprécier l'intensité de la coloration des liqueurs obtenues par l'action des réactifs sur le résidu d'évaporation d'un volume d'eau déterminé.

Il étudie successivement les réactifs sulfophéniqué et acétophéniqué de Grandval et Lajoux, le réactif sulfosalicylique, la diphénylamine en solution sulfurique, la métaphénylènediamine, l'αnaphtylamine et l'acide sulfanilique, le réactif hydrostrychnique. Malheureusement, l'emploi de tous ces réactifs aboutit à des solutions colorées dont l'intensité varie notablement avec le moindre changement dans la technique expérimentale. Les erreurs qui peuvent provenir de ce fait sont supérieures à celles que pourrait faire commettre, dans la comparaison des teintes observées le colorimètre de Dubosq. La substitution, à cet instrument, du spectrophotomètre ne permet pas de remédier à ces inconvénients, et ne présente aucun avantage.

Parmi tous les procédés mis en œuvre pour doser les sucres aldéhydiques, M. Pauchard donne la préférence au procédé basé sur leur oxydation par l'iode en milieu alcalin. Théoriquement, cette oxydation conduit au sel alcalin de l'acide correspondant au sucre mis en expérience ; mais, en pratique, si l'on opère à la température du laboratoire, elle est accompagnée de réactions accessoires qui nécessitent

l'emploi d'une correction à introduire dans les calculs. Ce procédé, longuement étudié par M. Bougault, lui a cependant permis de donner une technique conduisant à des résultats déjà satisfaisants.

Reprenant cette étude, M. Pauchard montre que l'on peut éliminer totalement les réactions accessoires en effectuant les opérations à la température de la glace fondante, soit, en pratique, à $+ 1^{o}$. A cette température, le glucose, par exemple, est intégralement transformé en gluconate alcalin sans que soient touchés par l'oxydation les sucres cétoniques comme le lévulose, ou les sucres non réducteurs, comme le saccharose. Il n'est plus, dès lors, nécessaire de faire aucune correction aux résultats directs de l'expérience, qui sont entièrement d'accord avec la théorie; et la méthode, ainsi heureusement modifiée par M. Pauchard, est entièrement satisfaisante.

Les conditions expérimentales en sont faciles à réaliser et permettent de doser avec rigueur les sucres réducteurs : glucose, galactose, arabinose, xylose, mannose, rhamnose, maltose, lactose. Quant au lévulose, au saccharose, au stachyose, au gentianose, au raffinose, ils restent complètement indemnes dans ces conditions. La méthode permet d'ailleurs de doser exactement les sucres aldéhydiques formés dans l'hydrolyse de ces polyoses, pourvu que l'hydrolyse soit effectuée avec l'invertine, et non avec les acides, qui altèrent le lévulose.

En résumé, le travail de M. Pauchard est fort intéressant ; il est nettement supérieur à celui de M. Savoire et le jury propose d'attribuer le prix Larose à M. Pauchard.

J'en viendrai maintenant aux considérations générales.

L'an dernier M. Delaby a fait avec beaucoup de soin l'étude statistique comparée des concours de prix pour huit années ; il a consigné le résultat de cette étude en deux tableaux qui me sont fort utiles et le seront à nos successeurs.

Le nombre de candidats qui se sont présentés aux concours de prix est un peu inférieur à celui de l'an dernier : 29 contre 36 pour les prix de Faculté, 90 contre 107 pour les prix de Travaux pratiques. En tenant compte du nombre d'étudiants inscrits les pourcentages sont les suivants :

Prix de la Faculté :

	1927-1928 p. 100	1926-1927 p. 100
1re année	3,3	6,6
2e année	3,1	2,7
3e année	2,25	2
4e année	1,9	1,4

Prix de Travaux pratiques :

	1927-1928 p. 100	1926-1927 p. 100
1re année (chimie)	16,75	17,1
2e année (physique)	2,7	5
3e année (chimie)	8,55	8
— (micrographie)	4,5	7,5
4e année (microbiologie)	5,9	6
— (chimie appliquée)	3,6	

Les pourcentages sont donc, à peu de chose près, ceux de l'année précédente.

Je note très volontiers que, grâce à la générosité du « Comptoir national de la Pharmacie française » la Faculté a pu créer un prix de Travaux pratiques de chimie appliquée en 4e année. D'autres prix ont été augmentés grâce à des générosités confraternelles qu'il convient de remercier aussi.

La lecture des rapports particuliers montre que le pourcentage des points est très satisfaisant et que l'année 1927-1928 appartient aux bonnes années comme le fait ressortir le tableau suivant :

Prix de Faculté :

	p. 100
1re année	72 à 91
2e année	63 à 80
3e année	65 à 80
4e année	60 à 86

Prix de Travaux pratiques :

1re année (chimie)	93	à 95,7
2e année (physique)	84	à 90
3e année (chimie)	93	à 97,4
— (micrographie)	86,5	à 93,5
4e année (microbiologie)	78	à 83,75
— (chimie appliquée)	59	à 79,1

Comme toujours, le nombre des candidats aux prix de fondation est très faible : deux seulement pour le prix Buignet, un seul pour le prix Desportes, trois au prix Lebeault, aucun pour le prix Laillet, aucun pour le prix Menier. Par contre, les mémoires présentés pour les prix Flon et Laroze sont plus nombreux que l'an dernier : cinq au lieu de deux. Je ne puis que déplorer, une fois de plus, le petit nombre de candidats, malgré que cette abstention fasse évidemment honneur au désintéressement de nos étudiants, convaincus sans doute que, ni l'or, ni la grandeur ne nous rendent heureux. Avouons aussi que la préparation des examens de fin d'année et des examens probatoires est une lourde tâche.

On a remarqué déjà que le nombre des candidats aux divers prix diminue progressivement de la première à la quatrième année. A cette diminution, il est une raison qui me paraît être la suivante : ceux des candidats à qui la fortune n'a pas souri à leur premier concours se retirent généralement de la lutte ; on constatera facilement que les lauréats des prix de 2e, 3e, 4e années sont presque toujours parmi ceux qui furent lauréats en première année. Le succès qu'ils ont mérité à leurs débuts décourage leurs concurrents éventuels. A ce propos, permettez moi, Messieurs, de mentionner particulièrement le nom d'un étudiant, M. Vigneron qui, au cours de ses quatre années de scolarité, a obtenu, aux divers concours auxquels il a pris part : dix premiers prix, un second prix, une citation ; je crois

qu'une pareille moisson mérite largement une mention spéciale au cours du rapport général.

Et maintenant que j'ai, Messieurs, félicité les lauréats, déploré le petit nombre de candidats à certains de nos prix, permettez-moi d'exprimer ma satisfaction pour la valeur des concours et mémoires récompensés, valeur constatée par les rapports des divers jurys. Je souhaite que le rapporteur de l'an prochain puisse enregistrer, non une amélioration de la qualité des élus, — je crois que nous n'avons rien à désirer à ce point de vue, — mais une augmentation du nombre des éligibles. Je terminerai sur ce vœu, qui n'est point nouveau, en m'excusant de ne pouvoir, à mon tour, suggérer quelque mesure efficace pour le réaliser. Tous les remèdes possibles ont été envisagés. Je crois que tous sont inefficaces. Seule, la propagande faite auprès des élèves par MM. les Chefs des travaux et les Préparateurs, qui les voient journellement — j'ajouterai : auprès des internes des hôpitaux par leurs chefs de service — me paraît susceptible d'agir.

LISTE DES THÈSES SOUTENUES

devant la Faculté de Pharmacie de Paris

pendant l'année scolaire 1927-1928.

NOMS ET PRÉNOMS	SUJET	DATE de la SOUTENANCE
MM.		
DEBREUILLE (Roger)	Procédé rapide de dosage limite des alcaloïdes dans les préparations du Codex	29-11-1927.
GUIGNAND (Raphaël)	Contribution à l'étude anatomique de la feuille des myrtacées	15-12-1927.
BOYELDIEU (Gilbert)	Recherches sur le dosage du glucose en présence de protides	22-11-1927.
TUROBINSKI (Jean)	Contribution à l'étude du métabolisme du carbone au cours de l'avitaminose	2-2-1928.
GALAIS (Paul)	Sur quelques transpositions moléculaires au cours de la désamination de plusieurs amines aromatiques	4-2-1928.
NARODETZKI (André)	Le remède secret. Législation et jurisprudence de la loi du 21 germinal an XI au décret du 13 juillet 1926	14-2-1928.
ADAN (Louis)	Cachets azymes et cachets médicamenteux	18-2-1928.
BOIVIN (Rodolphe)	Recherches sur la formation et le dosage de l'essence sulfurée dans la moutarde noire et dans l'allière officinale	1er-3-1928.

NOMS ET PRÉNOMS	SUJET	DATE de la SOUTENANCE
MM.		
Le Garrec (François).	Sur quelques animes dérivées d'alcools tertiaires...	24-3-1928.
Crouy (Léon)	Etude botanique, chimique et pharmacodynamique de la tanaisie commune	30-3-1928.
Violle (Henri)	Application du pouvoir toxique de l'acide cyanhydrique	29-3-1928.
ben Assayag (Georges).	Farine de moutarde et farine de lin déshuilées	30-3-1928.
Dugué (Georges)	Etude de la digitine	5-5-1928.
Blasi (Philippe)	Le safran : sa culture ; ses altérations.	18-5-1928.
Guitter (Paul)	Contribution à l'étude anatomique du fruit des ombellifères de France	26-5-1928.
Bliecq (Laurent)	La constante moléculaire simplifiée et les laits de la région de Sées (Orne).	10-7-192 .
Mlle Lesieur (Madeleine)	Sur la nutrition du mycelium de quelques champignons Hyménomicètes.	10-7-1928.
Lupu (Eugène)	Contribution à l'étude de l'action du glucose sur l'acide cyanhydrique et les cyanures au point de vue chimique et toxicologique	11-7-1928.
Dardanne (Georges).	Sur quelques tœnias de l'homme et des animaux communs	13-7-1928.
Daniel (Louis)	Sur les sulfoxytriajines dérivés des thiosemicarlajones des acides et cétoniques	19-5-1928.

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS LA FACULTE DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PRIX MENIER

(800 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre, en date du 4 novembre 1859, M. MENIER, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à la Faculté de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de Matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859, autorisa la Faculté, alors École de Pharmacie, à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel, en date du 18 février 1866, autorisait la Faculté à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* a été successivement portée à 800 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une Faculté de Pharmacie (Faculté, Faculté mixte, École de plein exercice ou École préparatoire).

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par la Faculté, mais, depuis 1908, pour la seconde année qui suit.

Le sujet de dissertation choisi par la Faculté pour l'année 1926 était le suivant : *Plantes médicinales et toxiques de la famille des loganiacées autres que les strychnos*. Pour 1927, le sujet sera : *Les castacées médicinales.*

Prix Laillet

(600 francs.)

Aux termes de son testament, en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à la Faculté de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant dudit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr. 50.

La rente, qui alors ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fon-

dateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie. La valeur du prix est maintenant de 600 francs. En 1927, le prix sera alloué à la Pharmacie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*.

Prix Laroze

(900 francs.)

Par un testament olographe, du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à la Faculté de Pharmacie de Paris, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 900 francs, à décerner sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques. Si le mémoire est imprimé, il ne devra pas avoir plus de trois ans de date.

Un décret, en date du 31 janvier 1874, a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de la Faculté désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une Faculté de Pharmacie de France, choisiront leur sujet.

En 1927, les candidats devront traiter un sujet d'analyse *quantitative*.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Prix Gobley

(Biennal, 2.700 francs.)

M. Gobley, membre de l'Académie de Médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à ladite École, actuellement Faculté, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 p. 100, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 2.700 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail, soit sur un sujet proposé par la Faculté, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Le *prix Gobley* n'a pas été décerné en 1926.

La Faculté a proposé pour 1927 le sujet suivant :

Etude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.

Prix Lebeault

(600 francs.)

Par testament olographe en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à la Faculté de Pharmacie, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que ladite somme serait placée en rente 3 p. 100 sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 600 francs, qui serait décerné aux élèves de ladite Faculté, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale.

Sont seuls admis à prendre part au concours, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de 3e année.

PRIX DESPORTES

(525 francs.)

M. DESPORTES (Eugène-Henri), membre de l'Académie de Médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté, d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 525 francs.

a connaissance des plantes ». Le prix ne peut être partagé.

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours.

Prix Henri Buignet

(1er prix : 700 francs ; 2e prix : 400 francs.)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallais (Amélie-Louise), veuve de M. Buignet (Henri), en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté de Pharmacie, faisait donation à ladite École, d'un titre de 1.000 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 700 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *prix Henri Buignet*.

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de Physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours.

Prix Flon

(900 francs.)

Par un testament olographe en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris, le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie,

aujourd'hui Faculté, la nue propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par un décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 fr. seulement, laquelle, en tenant compte de la capitalisation des arrérages non distribués, produit un revenu annuel de 900 francs, qui constitue la valeur du prix accordé au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par la Faculté, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Les candidats doivent déposer leur mémoire avant le 1er juin.

Le sujet choisi par l'École pour 1926 était le suivant : « *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques pouvant servir comme médicaments* ».

Legs Le Mettais

Par son testament en date du 1er janvier 1898, M. Le Mettais (Pol-Édouard), en son vivant pharmacien à Paris, a légué, à la Faculté de Pharmacie de Paris, une somme de 200.000 francs. Le revenu de ce capital, suivant les intentions du généreux donateur, doit être employé « au

perfectionnement des études des jeunes gens que la Faculté jugera les plus dignes de cette faveur ».

Un décret du 7 mars 1891 a autorisé la Faculté à accepter cette libéralité.

Par une délibération du 13 mars 1919, le Conseil a fixé ainsi qu'il suit les règles qui servent de base à la délivrance des arrérages.

Le Conseil de la Faculté statue, au cours de ses séances, sur les propositions de répartition des revenus de la fondation Le Mettais *qui lui sont faites par les professeurs de la Faculté*. Il fixe la quotité des sommes à attribuer à chacun des jeunes bénéficiaires du legs et dont ceux-ci auront la libre disposition. Il donne également l'autorisation d'achat des appareils d'un caractère permanent qui, dans les divers laboratoires, devront servir au perfectionnement des études des jeunes gens qui y travaillent. Les sommes consacrées à ces achats ne pourront, en aucun cas, dépasser le tiers du revenu disponible dans l'année.

Il appartient aux jeunes gens qui ont des titres à faire valoir à la donation Le Mettais de se mettre en instance, soit auprès du professeur dans le laboratoire duquel ils désirent travailler, soit auprès de l'administration de la Faculté.

Par une décision de l'Assemblée de la Faculté, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).

1928. — MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — Ph. 2258